

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Le 27 août 2025, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 8 septembre 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Stéphanie CHEVRY et Séverine BRUN excusés. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Carlos PARDO, Stéphanie CHEVRY a donné procuration à Gaël ALLAIN et Séverine BRUN a donné procuration à Coralie GRABIT.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 15 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2024 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) sur l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif rajouté l'an dernier. Ces rapports doivent être présentés au Conseil dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (date limite au 15 octobre 2025).

Il rappelle que ces rapports sont publics et qu'ils permettent d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Concernant l'eau potable, les informations sont récupérées dans le Rapport Annuel du Déléguétaire 2024 fournit par VEOLIA.

Concernant l'assainissement collectif, il est nécessaire de rechercher les informations dans les bilans annuels de Véolia sur le système d'assainissement ainsi que sur les rapports annuels des STEPs de la SATESE.

Et concernant l'assainissement non collectif, la commune étant toujours liée avec une convention de prestation de service auprès de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC) jusqu'au 31.12.2025, nous ne disposons d'aucune information. Une demande a été faite auprès de la CCRAPC pour obtenir les informations liées au dernier contrôle effectué sur la commune en début d'année 2025 et également d'obtenir un listing à jour (les dernières données dataient de 2020).

Florian MALARD tient à rappeler à l'ensemble du Conseil, qu'il n'y aura plus de transfert de la compétence Eau à partir du 01.01.2026.

La loi n'exige plus le transfert de compétence auprès des communautés de communes. Donc la compétence Eau reste dans le domaine communal.

Ainsi comme annoncé l'an dernier, tout ce travail de collecte de données et de saisies seront toujours d'actualité l'année prochaine.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024, d'assainissement collectif 2024 ainsi que celui de l'assainissement non collectif 2024.

FIXATION DU CADRE DES AIDES VERSEES AUX PERSONNES DANS LE BESOIN

Monsieur le Maire indique que sur demande de la trésorerie il convient de délibérer pour fixer un cadre concernant les aides versées aux personnes dans le besoin.

Il précise qu'actuellement l'aide apportée par la commune aux personnes dans le besoin est majoritairement attribuée dans le cadre de bons alimentaires ou paiement de nuits d'hôtels pour un relogement d'urgence (violence intra-familiale/sinistre sur l'habitation...).

Il indique aussi que chaque demande est étudiée suivant la composition familiale, la situation professionnelle et financière...

Il propose que la commune intervienne de manière exceptionnelle sous les conditions suivantes :

- Aide financière (ex : secours d'urgences, allocations exceptionnelles...)
- Aide alimentaire ou matérielle (ex : bon alimentaire, bon vestimentaire...)
- Aide au logement (ex : participation à la dépense locatives ou aux charges, relogement d'urgence...)
- Aide aux services pour les enfants (ex : prise en charge du centre social ; frais de cantine...)
- Accompagnement social personnalisé (ex : demande de logement sociaux ...)

Le montant attribué reste soumis à différents critères d'éligibilité tout en respectant le budget alloué chaque année.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce cadre d'attribution des aides versées aux personnes dans le besoin.

DEMANDE DE SUBVENTION

Carlos PARDO, Adjoint au Maire rappelle le projet de la commune de lancer une étude concernant l'installation d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté.

Il indique que suite à la réception de deux devis concernant cette étude la 1ère proposition étant celle du cabinet d'étude CLER INGENIERIE à 9 550.00€ HT et la 2^{ème} proposition du cabinet d'étude NALDEO à 22 000.00€ HT.

Les deux propositions ont été examinées par ALEC AIN (Agence Locale de l'Energie et du Climat) en prestation de service pour le compte de la CCPA.

Les deux propositions sont équivalentes mais avec un coût totalement différent.

Carlos PARDO et Jean-François BONIN, Conseiller municipal délégué indiquent avoir sélectionné le cabinet CLER INGENIERIE pour effectuer cette étude.

Ils rappellent que cette étude est subventionnable à hauteur de 70% par le Département dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).

Un dossier complet doit être déposé avant la prochaine commission d'attribution de novembre 2025.

Ainsi il convient de délibérer sur le financement suivant :

Sources	Libellé	Montant subventionné HT	Taux
Département de l'Ain	Fonds CCR	6 685,00	70%
Autofinancement par fonds propres		2 865,00	30%
	TOTAL HT	9 550,00	100%

Ils informent qu'aucun devis n'a été signé pour le moment. L'étude ne sera lancée qu'une fois que la commission d'attribution du Département de l'Ain aura statué sur le montant de subvention accordé à ce projet.

Sur ces explications, le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du CCR.

Georges CHARVET indique que c'est un gros projet d'investissement sur la commune mais qui permettra à la longue de maîtriser le coût réel de matière en utilisant les bois de la forêt communale, qu'aujourd'hui le coût de combustible varie suivant la conjoncture ce qui est compliqué à maîtriser.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
231-260	Rénovation appartement PERSICO				-11 010€
231-254	Travaux de sécurisation chute de blocs – phase 2	+ 11 010€			
	TOTAL	+ 11 010€			- 11 010€

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique que la Commune doit passer des écritures comptables d'admission en non- valeur concernant des produits irrécouvrables datant de 2014 et 2020 pour un montant total de 107.83€.

Suite à la demande du Trésorier en date du 01.08.2025, cette créance sera mandatée sur l'exercice 2025.

A l'unanimité le conseil valide l'opération au compte d'imputation 6541.

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe avoir été informé par le Trésorier de l'état des restes à recouvrer. Celui-ci présente des recettes irrecouvrables du fait d'une clôture pour insuffisance d'actif de l'entreprise TOUT EN M'AIN pour un montant de 19 706.95 € entre 2021 et 2023.

A la demande du Trésorier en date du 28.07.2025, cette créance sera mandatée sur l'exercice 2025 en dépense de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que le montant initial de la dette était plus élevé environ 27 000€ mais qu'une partie avait pu être saisie directement sur le remboursement de la TVA, la vente de matériel avait permis de recouvrir environ 1 000€.

A l'unanimité le conseil valide l'opération au compte d'imputation 6542.

Arrivée de Stéphanie CHEVRY à 19H30

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Information éclairage public et borne électrique véhicule

Gaël ALLAIN informe le conseil d'avoir rencontré récemment Madame Barbara DELORME Responsable territoriale du SIEA qui devient la référente unique de la commune auprès du SIEA.

Un récapitulatif, lui a été remis reprenant toutes les installations de la commune et, notamment, l'éclairage public. Pour rappel, la mise en place de l'extinction de l'éclairage public date de la fin d'année 2022 avec une interruption de l'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures.

Cette extinction a permis à la commune d'avoir une consommation réduite de moitié. Sur l'année 2022 la consommation était de 109 881kWh contre 54 389 kWh en 2024. En terme, budgétaire il y a aussi eu une baisse du coût, même si celle-ci reste un peu moins significative puisque le coût de l'énergie a grandement augmenté, mais elle représente une baisse d'un peu plus de 4 100€.

Concernant les bornes électriques de recharges pour véhicule. Il rappelle que ce projet avait été évoqué en conseil municipal mais que celui-ci n'a jamais abouti par manque d'investissement dans ce projet.

La commune a délibéré en fin d'année 2024 pour l'adhésion au Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDRIVE) élaboré par le SIEA.

Cependant, ayant obtenu quelques informations complémentaires concernant le modèle économique, il va falloir lors d'un prochain conseil municipal se prononcer sur l'adhésion ou non au groupement de commande et de demander une subvention auprès du SIEA.

Une étude avait été menée sur la commune et il avait été conseillé l'installation d'une borne semi-rapide dont le coût est estimé à 25 000€ et les coûts de raccordements estimés à 1 000€ environ.

Le coût de la recharge au kWh est fixé par la commune qui applique le tarif voulu.

Selon le retour des communes ayant déjà installé une borne de recharge, afin d'avoir un retour sur investissement il est souhaitable d'avoir au minimum 10 recharges / semaine.

Le projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal avec l'ensemble des éléments permettant de prendre une décision.

➤ Visio sur la gestion du patrimoine végétal et arboré de la CCPA

Christian SAVOI informe avoir assisté ce matin à une visio organisée par la CCPA concernant l'accompagnement communal à la gestion du patrimoine végétal et arboré.

L'objectif de cette visio est de présenter aux communes certains accompagnements proposés par la FREDON Aura en matière de gestion du végétal et de proposer aux communes intéressées la prise en charge d'une partie des coûts liés à ces accompagnements.

Une prestation auprès de FREDON AURA coûte environ 2 500€. La CCPA finance à hauteur de 2 000€ le projet d'accompagnement.

Un dossier est à déposer auprès de la CCPA pour étude.

Certaines communes ont pour projet de perméabiliser les cours d'écoles ; les parkings, cimetières, le but étant de supprimer le bitume pour replanter des arbres de la pelouse, re végétaliser les communes.

➤ Récapitulatif des travaux Eau du mandat

Gaël ALLAIN explique que ce mandat a été un tournant dans la commune avec une réelle implication des élus pour comprendre les réseaux communaux avec pour conséquence, de gros travaux chaque année.

Florian MALLARD explique qu'au début du mandat, il n'y avait aucun document réglementaire concernant les réseaux et par conséquence aucune connaissance.

Aujourd'hui la commune possède le Schéma Directeur Assainissement eaux usées et depuis la fin d'année 2024, la rédaction du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) est en cours avec une restitution prévue prochainement.

Ces deux schémas permettent à la commune de recenser, situer et surtout connaître ses réseaux mais également d'avoir une ligne de conduite pour les travaux prioritaires à engager pour l'amélioration de ses réseaux sous 10 ou 20 ans.

Dans ce contexte, le remplacement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable sous la RD21 apparaît comme une priorité majeure, pour rappel il y a eu une casse de canalisation suite aux travaux du Département engagés au printemps 2025, ainsi que la réfection partielle ou totale du réservoir Courtioux.

2026, va aussi marquer la fin du fermage passer entre la commune et VEOLIA. Donc il va falloir refaire un appel d'offre pour avoir un délégataire au 1^{er} janvier 2027.

Il manque toujours aujourd'hui un règlement communal concernant l'assainissement qui devient de plus en plus obligatoire vu les difficultés rencontrées dans certains hameaux à ce sujet, notamment dans le lotissement du Couard.

Concernant l'assainissement, il rappelle que l'ensemble des rue Genod, Ronchaud et Neuve sont en réseau unitaire c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées ensemble. Ces travaux-là représentent un coût de plus de 700 000 €. La commune est responsable de ses réseaux.

Gaël ALLAIN tient à rappeler que jusqu'il y a encore peu de temps, le transfert de la compétence eau au 01.01.2026 à la CCPA était toujours envisagé, mais aujourd'hui ce transfert ne se fera plus. Même si ce transfert avait eu lieu, cela n'empêchait pas la commune d'investir chaque année dans des travaux concernant l'Eau, mais aujourd'hui il faut réfléchir à une stratégie différente vu le coût conséquent des travaux prévus, et la marge de manœuvre faible sur le budget de l'eau (chaque année il doit y avoir un abondement du budget général au budget de l'eau).

Véolia a actuellement la délégation à 100% sur l'eau potable et l'entretien des STEPs et PR pour les Eaux Usées, l'Assainissement Non Collectif est géré par le SPANC par convention de prestation mais cette convention arrive à échéance au 31.12.2025, ainsi le reste est à la charge de la commune (Eaux Pluviales, canalisation Eaux Usées...), sauf qu'aujourd'hui la commune n'a pas les ressources humaines pour entretenir ces réseaux. La commune intervient uniquement dans les urgences.

Florian informe le conseil que cet été, Véolia nous a informé début août que la Source des Tunnel n'avait pas un débit suffisant pour pouvoir alimenter le réservoir Courtioux. Ainsi, le réservoir s'est retrouvé pratiquement vide, plusieurs administrés ont d'ailleurs signalé en mairie une eau trouble ou tout simplement plus d'eau.

Carlos PARDO demande si c'est bien un problème de débit de source ou s'il est question du problème de vanne qui n'est toujours pas résolu.

Florian MALARD répond que la source des Tunnels alimente depuis l'automne dernier à 100% la commune, sauf qu'en été son débit a des flux discontinu et pas suffisant pour alimenter la commune à 100%. Alors que la source des Essaillants à un flux constant.

➤ Parc des Eaux-Noires

Coralie rappelle l'information donnée lors du précédent conseil de fin juin, que l'inauguration du parc des Eaux-Noires suite aux travaux de restauration a lieu le vendredi 17 octobre 2025.

Une réunion s'est tenue le vendredi 29 août en présence de Jean-François BONIN, Carlos PARDO et elle-même au parc afin de réfléchir à l'aménagement à effectuer avant l'inauguration, notamment avec l'installation de tables, bancs, poubelles..., l'entretien à prêter

aux Brigades Natures, la Fédération de la pêche s'engage à installer les panneaux d'information dans le parc.

Coralie GRABIT informe avoir rendez-vous avec les écoles le vendredi 26 septembre avec Martial MICHEL (ancien Président de l'AAPPMA) afin d'avoir une organisation plus précise sur les activités et sur le déroulé de la journée d'inauguration.

Il sera également nécessaire d'envisager une nouvelle signalétique à positionner dans la descente du parking des eaux-noires avec une flèche et ensuite une pancarte à accrocher sur la barrière au portail à l'entrée du parc.

L'équipe enseignante informe aussi faire classe de temps en temps à la journée au parc avec les enfants mais les enseignants rencontrent des difficultés avec le fait qu'il n'y ait pas de sanitaires sur place et que les sanitaires des écoles sont assez loin pour les enfants. Peut-être qu'il faut envisager l'installation de toilettes sèches (acquisition ou fabrication). Un devis a été demandé auprès des Brigades Natures.

Gaël ALLAIN rebondit sur le projet d'installation de sanitaires sur la place de la mairie. Aujourd'hui la commune ne dispose d'aucun sanitaire décent et en fonctionnement, ce qui est très problématique.

Il indique l'incapacité de la commune durant tout ce mandat à rénover ou installer des sanitaires publics.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure et quinze minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 21/10/2025,

Le secrétaire de séance,
Georges CHARVET



Le Maire,
Gaël ALLAIN